Yepp® rack

Gebruiksaanwijzing • User instructions • Mode d'emploi • Gebrauchsanweisung

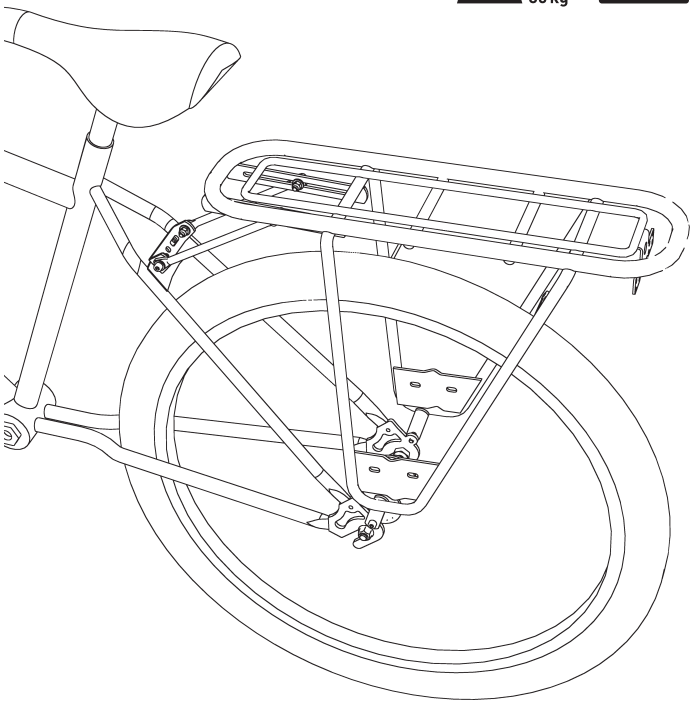

GMG012

version 03-2015

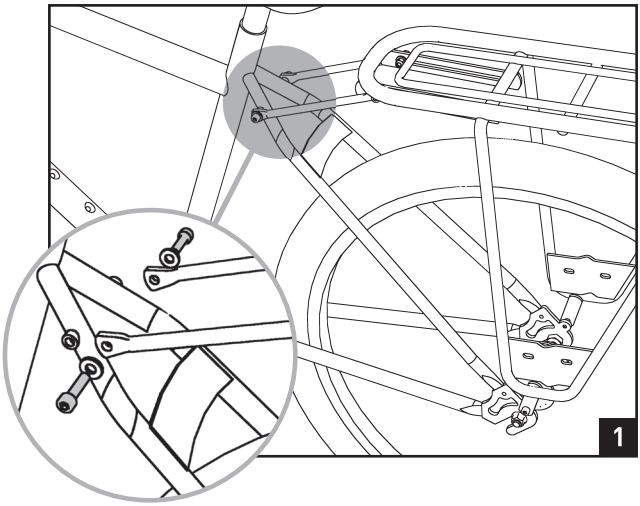
1

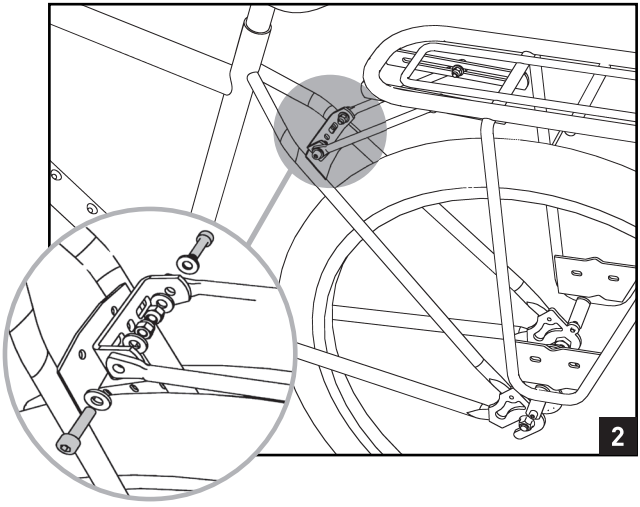
2

Yepp® rack

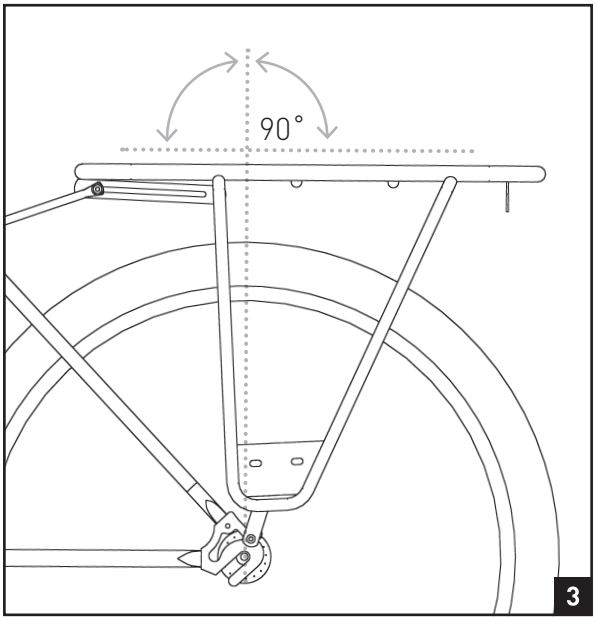

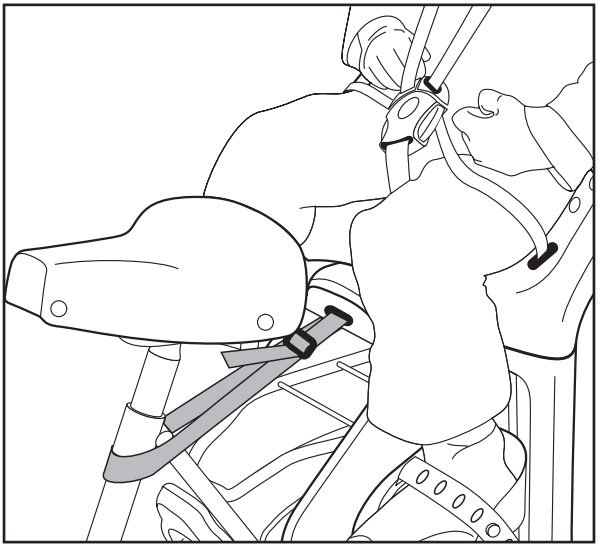

Yepp® maxi EASYFIT | Yepp® junior EASYFIT

FR **YEPP Rack 35 kg 28” avec Easyfit window**

MODE D'EMPLOI

Le Yepp Rack 35 kg est un solide porte-bagages à monter sur la plupart des vélos de ville et hybrides. Ce porte-bagages ne convient pas aux vélos trop légers ou aux vélos de course. En cas de doute, renseignez-vous toujours auprès du fournisseur du vélo.

Le Yepp Rack 35 kg est équipé d'un Easyfit window permettant d'installer directement le Yepp Maxi Easyfit et le Yepp Junior Easyfit.

INSTRUCTIONS DE MONTAGE DU PORTE-BAGAGES YEPP 35 KG

- Le porte-bagages Yepp 35 kg peut être monté sur la fourche arrière verticale au moyen des petits boulons M6 fournis. Choisissez l'une des positions illustrées ci-dessous, en fonction du vélo :
- optie 1: **voir illustration 1**
- optie 2: **voir illustration 2**
- Choisissez de petits tubes de la bonne longueur pour que la partie supérieure du porte-bagages soit à l'horizontale **(illustration 3)**.
- Le cas échéant, consultez le magasin de vélos pour effectuer le montage convenablement.
- Serrez tous les boulons avec une force de 4 Nm. Vérifiez régulièrement le serrage.

AVERTISSEMENTS

- Ne changez jamais quoi que ce soit au porte-bagages Yepp 35 kg ;
- N'oubliez pas que les vélos équipés d'un porte-bagages chargé peuvent affecter la tenue de route, surtout dans les virages et au démarrage.
- Le Yepp Rack **ne peut pas** être monté sur un cyclomoteur, un scooter ou des vélos trop légers équipés de cadres en carbone, ni sur des vélos de course. Le Yepp Rack ne convient pas non plus aux vélos électriques (E-Pedelec).

⚠ **AVERTISSEMENT :** ne transportez pas d'objets ou de personnes dont le poids excède **35 kg**.

- Vérifiez régulièrement si tous les boulons et écrous sont suffisamment serrés.
- Utilisez le Yepp Rack 35 kg uniquement sur un vélo qui peut supporter une charge supplémentaire et qui est approprié au cycliste. Consultez le mode d'emploi du vélo ou demandez de plus amples informations au fabricant du vélo.
- Avant de transporter une charge ou des personnes, effectuez d'abord un tour d'essai pour vérifier que tout est bien monté et que le porte-bagages ne vous gêne pas pendant que vous roulez.
- Utilisez une béquille solide à 2 pieds.
- Les pièces endommagées doivent être remplacées immédiatement. Consultez votre spécialiste.
- Utilisez toujours le recouvrement de roue Yepp si vous transportez un enfant.
- Vérifiez si l'utilisation du Yepp Rack 35 kg est autorisée par la loi dans le pays où vous voulez l'employer.
- Assurez-vous qu'aucun vêtement, petit pied, lacet ou jouet ne puisse entrer en contact avec les éléments mobiles ou rotatifs.

- Remplacez toujours le porte-bagages après une chute ou un accident, même s'il n'y a pas de signe visible de dégâts.
- Pour monter convenablement un Yepp Maxi Easyfit ou un Yepp Junior Easyfit, consultez le mode d'emploi.

GARANTIE

Nos produits sont garantis contre les vices découlant d'erreurs de matériau et de fabrication jusqu'à un an après l'achat. Si vous enregistrez le produit sur notre site web : **www.yepp.nl** le délai de garantie sera prolongé d'un an supplémentaire.
Si le produit présente un vice de fabrication, nous le réparerons gratuitement. Si la réparation n'est pas envisageable, nous remplacerons la pièce à notre discrétion. Si un produit est défectueux à cause d'une utilisation négligente ou grossière, d'un accident, d'une négligence ou d'un manquement ou n'est plus couvert par la garantie, nous le réparerons à un tarif raisonnable.

Qu'est-ce qui est couvert ?
L'acheteur d'origine qui a acheté le produit à un revendeur officiel dans le même pays que l'acheteur. La preuve d'achat est toujours requise. Les vices de fabrication ou de matériau et lorsque nous constatons que le produit a toujours été utilisé dans des conditions normales conformément aux instructions et qu'il a été entretenu correctement.

Qu'est-ce qui n'est pas couvert ?
Les produits de seconde main ou modifiés, mal entretenus ou utilisés de manière anormale ou inappropriée, le matériel terni, le non-respect des instructions, la surcharge, les dégâts dus au transport aérien ou le transport de marchandises.

Frais à la charge du consommateur dans le cadre de la garantie
Le consommateur est responsable de tous les frais de port nécessaires pour envoyer le produit au fabricant ou au distributeur pour la garantie et/ou le service après-vente.

Frais à la charge du consommateur hors garantie
En l'absence de preuve d'achat ou si la période de garantie d'un an est arrivée à terme, le fabricant (ou le distributeur) a le droit de facturer les frais de service et/ou les frais pour les pièces à remplacer/réparer. Des frais de retour peuvent être nécessaires.

Exceptions
Tout dommage indirect ou dommage à une personne ou un bien (direct ou indirect) suite à l'utilisation du produit.

Avec qui puis-je prendre contact ?
Consultez la partie relative au service après-vente et à la garantie sur le site web de **www.yepp.nl** pour obtenir de plus amples informations sur les procédures de réclamations en garantie. Enregistrez toujours votre achat par le biais de notre enregistrement de produit en ligne sur **www.yepp.nl**

Sous réserve de modifications de modèle.

GMG bv
Zwanenburgerdijk 348^{c}, 1161 NN Zwanenburg, The Netherlands
www.yepp.nl

Make every day a Yeppy day!